



### Ne pas prendre le problème à l'envers

Le précédent conseil communautaire (CCLST) s'était prononcé contre le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets car il n'y avait plus d'exutoire prévu dans le département. A-t-il pour autant fait des contre-propositions de traitements des déchets sur place (compostage, méthanisation, incinération) comme cela avait été proposé dans les ateliers du PCAET, ou envisagé l'organisation d'une taxe incitative ou une autre alternative au transport des déchets sur Chartres ? Pas encore !

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est instaurée en vue de diminuer les déchets ménagers non recyclés. C'est une taxe incitative et dissuasive. Plus de 40% des déchets produits est compostable, il est absurde que cette quantité soit taxée alors qu'elle pourrait prendre une autre destination.

La CCLST doit cesser de répéter qu'elle n'a pas le choix. Elle doit être dynamique, envisager un vrai changement structurel des pratiques et se doter d'outils qui existent pour y parvenir. Elle a des services compétents pour le réaliser en y associant les habitants, premiers acteurs concernés puisqu'ils paient la TGAP à travers leur taxe d'ordures ménagères.